Image not found or type unknown

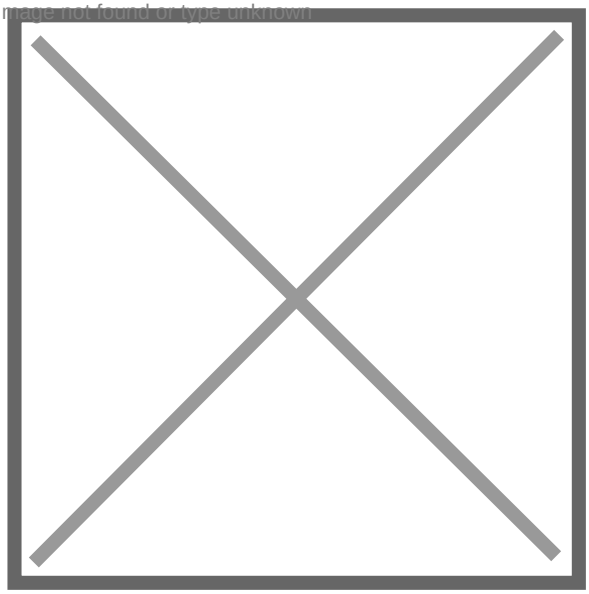

Recuperer la garde de mon fils

Par **nouchkette**, le **17/04/2012** à **12:04**

Bonjour, actuellement au chomage mais percevant trop pour pouvoir avoir une assitance juridique, mais pas assez pour m'en payer un. Je viens aujourd'hui posez quelques questions. J'ai un petit garcon de 3 ans et demi qui vit chez sa maman, le droit de garde est fixé a 2 week end par mois et la moitié des vacances. Mon ancienne compagne prend un plaisir fou a vouloir respecter ce jugement a la lettre. Sauf que le week end dernier mon petit garcon ma appris que lorsqu'il il fesait une crise de betise sa maman l'enfermait dans sa chambre a clés, je soupçonne aussi son nouveau compagnon de boire et de se droguer en presence de mon fils. Je suis passer a l'improviste a 14h30 il avait un verre a la main et ne semblait pas tres frais. Elle refuse aussi de faire suivre mon petit par un psy alors qu'il aurait peut etre besoin. Bref ma question est que puis je faire pour recuperer mon fils au moins a garde alterner et d'envoyer quelqu'un a l'improviste voir si tout va bien pour son education ... merci pour tout

Par **Marion2**, le **17/04/2012** à **12:16**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas envoyer quelqu'un à l'improviste pour voir si tout va bien.
C'est déjà une bonne chose qui la Maman respecte le jugemnet à la lettre, c'est d'ailleurs ce qu'il faut faire.

Profitez d'avoir votre fils avec vous pour prendre rendez-vous chez un médecin qui verra si oui ou non ce petit bonhomme a besoin de voir un pédopsy.
Si c'est le cas, demandez une attestation au médecin.

Si vous souhaitez une garde alternée, vous pouvez saisir le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence de votre fils.
Je crains que le fait que vous vous trouviez au chômage ne joue pas en votre faveur.

Cordialement.

Par **nouchkette**, le **17/04/2012** à **12:44**

la maman etant au RSA je suppose que mon chomage temporaire doit etre egal a celui de la maman. Concernant le jugement les parents son censé voir le bien de l'enfant enfin bref tout cela est compliqué je voulais juste avoir comment declanche t-on une enquete sociale qui est possible

Par **cocotte1003**, le **17/04/2012** à **15:08**

Bonjour, c'est au juge de demander une enquete sociale, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés